

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2022

Date de convocation : 23 mai 2022

L'AN deux mil vingt deux, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mr BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, Mr CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud, Mr AYCAGUER Pettan, Mme EYHERABIDE Marie, Mr GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, Mr ASTABIE Arnaud.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mme BAUMGARTH Florence, Mr LABORDE Arnaud, Mme PREBENDE Amaia.

PROCURATIONS :

Mme BAUMGARTH Florence donne pouvoir à Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul,
Mr LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique,
Mme PREBENDE Amaia donne pouvoir à Mr CHRISTY Robert.

Madame DAGUERRE Mayie a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 mai 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 05 mai 2022. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) Présentation de la Société I-ENER

Monsieur le Maire présente Mr LACOSTE Iban qui représente la Société I-ENER.

2.1 – Le genèse :

90% de l'énergie en Pays Basque Nord est importée. Un groupe de personnes volontaires s'est réuni en 2014. L'idée est d'activer la transition énergétique au Pays Basque.

2.2 – Les objectifs :

- la réappropriation par les habitants du Pays Basque des questions énergétiques
- amener et développer la transition énergétique au Pays basque
- Une transition vertueuse: sobriété/efficacité/renouvelable

2.3 – Le fonctionnement :

I-ner est un producteur d'énergie tout comme EDF et Engie

I-ENER produit l'électricité et la revend à un fournisseur. Les fournisseurs sont ENARGIA, ENERCOOP et EDF. Le transport et la distribution se font par ENEDIS et RTE.

ENARGIA a été créé fin 2018. C'est un nouveau fournisseur d'électricité d'origine renouvelable au Pays Basque à partir de juillet 2019

2.4 – La démarche de l'I-NER :

La société est une société citoyenne détenue majoritairement par des citoyens du Pays Basque. I-ENER apporte les fonds nécessaires pour la réalisation de projet dans les énergies renouvelables. I-ENER investit uniquement dans les énergies renouvelables et au Pays Basque.

2.5 – L'évolution de I-ENER

Le nombre d'actionnaires est passé en 2015 de 187 à 536 en 2020. Le capital est passé de 65 K€ en 2015 à 480 k€ en 2020.

2.6 – Les premiers pas et premiers projets :

C'est une technologie éprouvée avec une rentabilité assurée. L'investissement est abordable. La surface disponible est conséquente. Elle n'utilise pas les espaces naturels et agricoles. Plusieurs modèles sont proposés :

- Modèle : P<100kW
 - Convention de mise à disposition de la toiture
 - Durée : 25 ans
 - Investissement + Exploitation + Maintenance par I-ENER
 - Loyer symbolique de 1€/an/toiture
- Modèle : 100<P<500kW
 - Convention de mise à disposition de la toiture
 - Durée : 25 ans
 - Investissement + Exploitation + Maintenance par I-ENER
 - Loyer en fonction de la rentabilité du projet

2.7 – Le parcours d'un projet photovoltaïque :

Premier contact
Proposition de projet(s)

Accord oral de la part de la municipalité
Études techniques et juridique
Manifestation d'intérêt Spontané
Vote de la municipalité
Signature des conventions
Demande de raccordement
Présentation devant les habitants
Levée de fonds
Réalisation
Production d'énergie

2.8 – Etude de photovoltaïques sur la toiture de certains bâtiments communaux de Saint-Palais :

Ateliers municipaux :

Surface disponible (est/ouest) : 1000 m²
Projet sur deux pans
Puits de lumière

Toiture en bac acier
Nécessité d'une étude structure => devis demandé à Dedenis

Pas de monument classé à proximité

Ecole Publique :

Potentiel : 36kW (deux pans sud)
Investissement estimé : 40 000€
Charges annuelles : 500€
CA annuel moyen estimé (20 ans) : 4 200€

Production estimée : 40 000 kWh/an
Équivalent à la consommation de 10 foyers

Airetik (parking + toiture) :

Maximum de 500 kWc (lié au tarif d'achat) => 2 500 m²

Toiture :

Exposition est-ouest
Environ 1 500 m² de toiture
Puits de jour
Puissance toiture
Environ 250 kWc
Productible
Pan est => 1027 kWh/kWc
Pan ouest => 970 kWh / kWc

Possibilité ombrières :

Exposition vers le sud
Objectif de travailler avec des entreprises locales => par exemple Alkar
Zone inondable ?
Garder un espace important pour les forains

2.9 – Prochaines étapes si accord du conseil :

- Réalisation des déclarations préalables pour l'école et ateliers municipaux : I-ENER
 - Affichage de la Manifestation Spontanée d'Intérêt (MSI) à la mairie pendant 2 semaines : Mairie
 - Signature de la convention après vote au conseil : Mairie
 - Lancement étude structure ateliers municipaux : I-ENER
 - Si des renforts sont nécessaires, demande de devis à Alkar : I-ENER
 - Lancement étude de faisabilité Airetik : I-ENER
 - Demande de raccordement à ENEDIS : I-ENER
 - Emplacements des coffrets et onduleur définis préalablement : I-ENER + Mairie
- Viabilité du projet réévalué
- Appel d'offre aux installateurs : I-ENER

3°) - Organisation de la collecte des déchets :

Mme Curutchet rappelle la réorganisation de la collecte des déchets ménagers.

Les objectifs de la réforme : collecte incitative à la pratique du tri

- collecte en points de collecte avec une identification des usagers
- ordures ménagères dans des conteneurs enterrés ou semi-enterrés avec contrôle d'accès; 1 conteneur pour 60 foyers;
- collecte sélective en vrac dans des conteneurs aériens.

La prise en charge financières :

- A la charge de la CAPB :
 - Travaux
 - Dalles et finitions
 - Fourniture des CSE OM et conteneurs aériens (CS)

1 point de Collecte = 4 colonnes : 1 OM, 2 Tri sélectif, 1 Verre
Calibrage des dépôts avec un tambour pour des sacs de 30 litres en base

La règle de dotation :

1 Colonne (OM) pour 60 producteurs (logements et activités professionnelles) (*)
□22 points de collecte minimum

Le contraintes techniques :

- Réseaux aériens et souterrains

- Stationnement usagers / camion
- Sécurité
- Accessibilité
- Gabarit routier

Les points de collecte avec les choix retenus :

	PAV Standard 1.semi-Enterrée & 3 aériennes Standard	PAV semi-enterré (CSE) 4 semi-enterrées	PAV tout enterré (CE) 4 enterrées
1	Route des écoles parking Bus	Standard	
2	Parking piscine		
3	Place des allées près des WC	CSE - zone inondable <1m	CE 1 place parking supprimée+ terre-plein
4	Rue Bidouze /parking airetik colonnes doublées	Standard	
5	Entrée Station d'épuration	Standard	
6	Carrefour Arthez Lassalle/Rue Gaztelu zena	Standard -2 place parking seront supprimées	
7	Rue du jeu de Paume		CE -adaptation ascenseurs à bacs existant
8	Parking Chambre agri	Standard 1 place parking supprimée	
9	Parking Fronton	Standard -en lieu et place parc à conteneur	
10	Parking arrière Cinema colonnes OM doublées :	Standard -2 places de parking seront supprimés	
11	Rue Oyhenart/mi-rue		CE - Bourg dense/2 places de parking supprimés
12	Parking crèche Av Bois ville/R St Pelage	Standard	
13	Rue Oxydoy résidence Bakéa		CSE -Existant
14	Lotissement Dotorea		CSE -prochainement mis en place par lotisseur
15	Avenue Gibraltar entrée cimetière	Standard	
16	Entrée lotissement Laharrague	Standard	
17	Carrefour Rue Bois de la ville/R Jeanne d'Albret	Standard	
18	Rue du Petic / rue Iguski aide	Standard	
19	Avenue de la Navarre /Soko handi	Standard	
20	Rte Sardasse/chemin Bellevue	Standard	
21	Avenue Gibraltar/ Rte Ithorrotz	Standard - site virage dangereux/site à confirmer	
22	Carrefour Uhart/Orsanco		CSE

4°) – Modification des statuts du Syndicat d’Energie des Pyrénées-Atlantiques :

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que par délibération du 9 avril 2022, le Comité Syndical du Syndicat d’Energie des Pyrénées-Atlantiques, a approuvé la modification des statuts de l’établissement, celle-ci portant sur deux points :

- le changement de dénomination du Syndicat :

L’idée de mettre en place une dénomination et un logo commun à tous les Syndicats d’Energie en France a été initiée par la Fédération Nationale des Syndicats d’Energie en 2015, avec l’objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue.

Aussi, depuis maintenant 3 ans et pour que la marque s’identifie petit à petit, le SDEPA fait cohabiter le logo TERRITOIRE D’ENERGIE PYRENNES-ATLANTIQUES et son logo sur tous les supports de communication du Syndicat.

La modification statutaire proposée, permettra d’entériner ce changement de dénomination.

- l’extension des compétences et un changement de nature juridique du Syndicat :

Les champs d’intervention du SDEPA évoluant régulièrement, cette modification statutaire est mise à profit pour compléter les statuts dans leur contenu cette fois.

En effet, la nécessité d’acter que le SDEPA est un syndicat mixte fermé regroupant des communes et intercommunalités (syndicat d’électrification du Bas Ossau à ce jour et demain potentiellement d’autres intercommunalités), la possibilité d’envisager la création de réseaux énergétiques alternatifs territoriaux comme les réseaux de froid, l’exécution de la mission d’exploitant de l’éclairage public, le développement des usages de l’hydrogène ou bien l’élaboration de schémas directeurs de mobilité électrique, sont autant de points qui impliquent une modification statutaire pour sécuriser l’action du SDEPA et apporter un service adapté aux communes du département.

Le conseil municipal à l’unanimité des membres décide d’approuver la modification des statuts du Syndicat d’Energie des Pyrénées-Atlantiques conformément aux dispositions présentées.

5°) – Présentation du SIRP IKAS BIDEA:

Monsieur le Maire donne la parole à Mr AYCAGUER en sa qualité de Président du SIRP IKAS BIDEA.

Le Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique dont les statuts existent depuis 1 janvier 2012). Les communes adhérentes sont : Aïcirits-Camou-Suhast, Garris, Luxe-Sumberraute, Orsanco, Saint-Palais. Les élus membres titulaires sont Mr Chohobigarat (Vice-Président) pour la commune de Aïcirits-Camou-Suhast, H Serres pour la Commune de Garris, Mme Saubusse pour la commune de Luxe-Sumberraute, Mr Bonzom pour la commune d’Orsanco, Mrs Etcheparebode et Ayçaguer pour la commune de Saint-Palais.

5.1- Les compétences du SIRP IB :

- Organisation et gestion de la cantine et de la garderie

- Gestion du personnel école, cantine, garderie et administratif (tous les personnels sauf professeurs des écoles) composé de 2 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, 4 agents polyvalents (cantine, ménage, animation, régie encaissements) 1 secrétaire

- Achat et gestion du mobilier

5.2 - Le règlement et le fonctionnement du SIRP IB (Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique Ikas Bidea) :

Les communes adhérentes participent aux frais du SIRP IB (fonctionnement + investissement) au prorata des élèves provenant de la commune

Les frais sont calculés sur la base des dépenses de l'année écoulée et rapportés au nombre d'élèves inscrits au 1er janvier à l'Etablissement Public Ikas Bideak (EPIB)

Les familles participent aux frais périscolaires (garderie, cantine, accompagnement aux bus)

En France l'école est gratuite ; le périscolaire n'est pas gratuit / pas obligatoire

La collectivité se doit de fournir un accès gratuit à l'éducation et participe (pas obligatoire) aux frais périscolaires.

Le coût de revient s'élève à 190 483 €. Le coût de revient par élève est de 1190,52 €. Le coût scolaire par élève est de 671,55 €.

5.3 - Quelques subtilités :

- La commune de Saint-Palais prend en charge les frais des élèves scolarisés au sein de l'EPIB et provenant de communes hors SIRP (inscrit dans statuts ; 34E en 2021-2022 = 20 Keuros de FS et 40 Keuros de FG)

- Les communes hors SIRP n'ont pas obligation à participer aux frais du SIRP sauf rares exceptions (loi)

- La « politique » du SIRP IB est de ne pas inscrire d'enfant hors SIRP dans l'EPIB

6°) – Compte-rendu des commissions :

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Schéma directeur Mobilités Actives:

L'Atelier Lavigne a été sélectionné pour établir le schéma. L'étude durera 6 mois. La première phase consiste à établir un diagnostic.

- Inauguration d'Amikuze Park :

Il se déroulera le 18 juin prochain. La Commune d'Urrugne nous a contacté afin d'avoir des informations sur l'équipement.

- Bici Mugi :

Les travaux de la passerelle de la Bidouze sont terminés. Le parkage vélo est installé.

Pour l'année prochaine, il pourrait être envisagé une animation VTT.

- Commission des finances :

A. LA COMMUNE

I. Etat de la trésorerie de la commune au 31/05/2022

La trésorerie au 31/05/2022 s'élève à 291 726€ contre 905 169€ à fin décembre 2021, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- 511 064€ selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par le précédent conseil municipal et le vote du CM du 03/09/2020.

II. Les équilibres financiers

Le TDB au 31/05/2022 fait état de Recettes de fonctionnement d'un montant de 680K€ soit 36% des recettes prévisionnelles et un montant de charges de fonctionnement de 609K€ soit 34% des dépenses prévisionnelles ; Sachant que les 5 premiers mois représentent 42% de l'exercice, il ressort que, au regard du budget primitif, les recettes et les dépenses présentent un décalage par rapport à la linéarité prévue.

L'excédent de fonctionnement sur les 5 premiers mois s'élève ainsi à 72K€.

Dans la section investissement, les recettes sont de 48K€ pour des dépenses de 732K€ (Remboursement prêt de 74K€ et investissements à hauteur de 658K€).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève, sur les 5 premiers mois, à la somme de 683K€, montant qui vient amputer la trésorerie de la commune.

B. BIDEAK

Les recettes au 31/05/2022 s'élève à 35K€, en ce compris 30K€ de subvention de la commune.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9K€. Toutefois des charges de personnel sont prises en charge par la commune et feront ultérieurement l'objet d'une régularisation dans les comptes.

Les investissements s'élèvent à 1K€

Sa trésorerie s'élève à 22K€ contre 3K€ au 31/12/2021.

- Commission vie associative et culturelle :

Les affiches des fêtes de Saint-Palais et du pays basque sont exposées jusqu'au 04 Juin.

Différentes dates à retenir :

- 4,5 et 6 Juin 2022 « Rendez-vous au jardin » organisés par le Ministère de la Culture.

Dans ce contexte, le samedi 04 Juin de 18h00 à 19h30, conférence à l'auditorium sur l'initiation à l'Art du Bonsaï

Afin d'illustrer les propos de la conférence et rendre plus vivant cette initiation Monsieur BENAÏM Denis installera une dizaine de bonsaïs ainsi que des poteries et des outillages.

-Pour rappel, dans le cadre du projet Loreak, présent sur site du 08 au 19 Juin, vernissage spectacle le samedi 11 juin – 16 h 00.

- La CAPB clôture la saison culturelle par des spectacles en plein air « TTUTT », le 10 et 11 Juin à GARRIS

- Jeudi 16 juin 2022 à 20 h 30 Conférence sur « Les cagots ou agots de Saint-Palais du XVIe au XIXe siècle » par Benoît CURSENTE

- Du 20 Juin au 18 Juillet : exposition au jardin, au parc Touzaa et Expo 1 : Begirada, l'invité d'honneur « l'œil de Ken »

- Du 20 Juin au 23 Juillet : exposition au jardin, au parc Touzaa et Expo 2 : Begirada , l'invité d'honneur « Sandrine Agosti Navarri » Vernissage prévu le 24 Juin 2022.

- Mardi 21 Juin fête de la musique : M.Labescau, école de musique, évoluera à compter de 17 h 30, avec les classes instrumentales, entre la salle Saint-Louis et la place du foirail. Il envisage de finir à la place du foirail vers 21 h 15. Nous avons sollicité les associations d'animations. Amikuze Dantzan qui a l'habitude de danser le mardi de 21 h à 22 h s'adaptera au programme. Nous attendons une réponse d'Ozenki, les musiciens de Burgaintzi sont disponibles pour y participer. M. Labescau a aussi programmé des manifestations le mercredi 22 à l'auditorium de Bideak et au kiosque du parc de jeux

- jeudi 30 juin à 20 h 30 conférence « Les représentations de l'émigrant basque et de l'Indiano dans l'hebdomadaire Eskualduna (1900-1920) » par Argia OLÇOMENDY.

Ouverture du musée juillet et Août : jeudi, vendredi, samedi après-midi de 15 h à 18 h et en septembre pour les journées du patrimoine.

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

Point sur les travaux

- Chemin Ithorrots : Un plan sera établi dans lequel quatre aires de croisement seront étudiés. Par la suite il sera proposé aux riverains en partenariat avec les référents de quartiers les choix possibles sur lesquels les riverains devront se positionner.
- Route de Gibraltar : Il est prévu la création par la DDTM d'un trottoir de 95 m pour sécuriser la montée pour les pèlerins. La commune va prendre en charge le rajout d'un fourreau de 95 m pour prévoir l'enfouissement des lignes téléphoniques coût 900 €. Les travaux commenceront mardi.
- Support vélos : Ils ont été installés au Marché Couvert, aux Allées, à Bideak , à Airetik, à l'église et à la place du foirail. Il en reste 4 à mettre. Les 7 bornes de recharges vélo avec les bornes de réparation arrivent semaine prochaine Les canadiennes sont arrivées. Ils vont être installés après avis de Pettan et Arnaud.
- Salle honneur : les appliques arrivent semaine prochaine les rideaux aussi sont commandés.
- Parking Dubourdiu : démarrage des travaux semaine prochaine
- Bideak : des WC vont être installés fin juillet ainsi qu'une fontaine et des bancs et tables.

Nous avons reçu les nouvelles factures électricité que je suis en train de contrôler l'augmentation est près des 25% vous aurez un état au conseil de juillet.

Nous avons eu une commission urbanisme le 25 mai avec ordre du jour : Projet immobilier

Entre 2020 et 2021 il y a eu 26 permis de construire maison attribués et 61 logements en collectif.

Les projets B. G. et A. ont eu un avis défavorable. Les motifs évoqués selon les dossiers se portent sur des travaux concernant la distribution d'électricité – les réseaux publics de distribution d'eau, d'assainissement l'aménagement de voirie. Si vous voulez les consulter ils sont affichés en mairie.

Pour les 2 projets rue Pertic nous avons reçu :

Pour un des terrains de 9800 m² : Une filiale de Nexity Foncier Conseil pour un projet de lotissement de 15 lots de 600 m² avec un cahier des charges lotissements discutés qui serait étudié avec la mairie. Un promoteur qui propose un mélange de 4 collectifs R+1 et 12 maisons R+1 jumelé Celui-ci a demandé de le présenter en conseil. Les deux viendront au conseil municipal de juillet.

Pour l'autre terrain 15 000 m² : 2 collectifs R+2 22 appartements 8T2 10T3 4T4 et 18 maisons R+1 jumelé 8 T4 ET 10T5 des parkings sur la base de la modification de PLU 2005 soit 2 par logement + des parkings visiteurs.

La commission lui demande de faire des collectifs R+1 pour qu'il y ait une homogénéisation du quartier. Nous n'avons pas encore de plan du projet,

Projet fronton : 2023 ce sont les 100 ans du fronton nous allons déposer un dossier Appel à projet 2022 Terre de Jeux 2024 portés par le Département. Les travaux consisteront à la réfection de la peinture du fronton, l'éclairage du fronton par des mats réverbère, la réfection du grillage, l'installation d'assises coque de chaise.

Nous allons présenter un projet de bâtiment à droite du fronton sur l'esplanade qui s'ouvre vers l'entrée du fronton aménagé pour :

- la section pelote de l'USSPA
- les talos de l'Ikastola l'été
- les associations qui veulent faire des spectacles sur le fronton
- des WC publics
- une accessibilité pour les handicapés. les scolaires
- la force basque
- salle de formation pour scolaires
- vestiaires adaptés

- Commission santé-Sociale-CCAS :

- Travaux IRM :

Les travaux de l'IRM devraient débuter cette semaine.

- Nouvelles culturelles :

Des panneaux de présentations de l'histoire de Saint-Palais seront réalisés : y figureront la maison aux têtes, le musée, l'orgue, la croix de la passion, le trinquet, le couvent des Franciscains, le carrefour de Gibraltar.

L'agence des Chemins de Compostelle a officialisé l'adhésion de la commune au label « Commune Halte – Chemins de Compostelle » tout comme Navarrenx.

7°) – Questions diverses :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mr Fourcade au sujet de la parution tardive des compte-rendu du conseil municipal. Le journal n'est pas en mesure de faire plus de 4 pages de son hebdomadaire.

Aussi il a été convenu qu'un résumé des comptes-rendus sera transmis pour diffusion dans le journal:

Le prochain conseil municipal est prévu le 28 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.